

CANTON DE VAUD
COMMUNE DE MONTANAIRE

Localité de Thierrens



**Modification du règlement communal sur le plan
général d'affectation et la police des constructions**
du 5 septembre 2013

Approuvé par la Municipalité dans sa
séance du - 7 SEP. 2021

Le Syndic  La Secrétaire 


Adopté par le Conseil Communal dans
sa séance du

Le Président La Secrétaire

Soumis à l'enquête publique
du 18 SEP. 2021 au 18 OCT. 2021

Le Syndic  La Secrétaire 


Approuvé par la Cheffe du Département
compétent

le
La Cheffe du Département

Entrée en vigueur le

Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies par NPPR, Ingénieurs et Géomètres
SA à Moudon

Authentifié le 31.8.2021
L'ingénieur géomètre breveté 



Plan n° 22'946/13/

Moudon, le 31 août 2021

Attesté n° 22 946

Extrait du RPGA

CHAPITRE IX ZONE D'UTILITE PUBLIQUE

Affectation art. 35 Cette zone est destinée exclusivement aux activités d'utilité publique répondant selon les différents secteurs, aux vocations principales suivantes

- A. Eglise
 - B. Cimetière
 - C. Stationnement et détente
 - D. Salle polyvalente
 - ~~E. Ecole, collège et extension de collège~~
 - F. STEP; station d'épuration.
- Collège et extension du collège, ainsi que constructions d'intérêt public affectées aux transports publics
- D autres affectations d'utilité publique analogues ou compatibles avec la vocation principale du secteur peuvent également être autorisées
- Dans le secteur E, l'habitat peut y être autorisé pour autant qu'il soit réservé au gar-
dennage ou à la conciergerie

COMMUNE DE MONTANAIRE
LOCALITE DE THERRENS

Annexe 05

Modification du Chemin du Grand-Marais

Avant-projet

Plan n° 23'383-05-05

SITUATION

Moudon, le 4 mars 2021

Echelle 1:500



Legende:

- Chaussée existante non modifiée
- Chaussée refectionnée et nouvelle
- Places de parc: nouvelles
- Trottoir
- Trottoir traversant
- Cheminements piétons
- Verture, accolements
- Marquages

Surface provisoire à détacher de la parcelle 93
 ~5422m²
 (-66m²)

